

ATTENTION

RESTAURATION SCOLAIRE - ECOLES PRIVEES

EXCEPTIONNELLEMENT, CETTE ANNEE

LES DOSSIERS SONT A COMPLETER

AU SERVICE SCOLAIRE

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2012

(passé ce délai, aucune aide ne sera attribuée)

Ville d'Hennebont

Service Scolaire

Tél : 02.97.85.16.14

Mail : servicescolaire@mairie-hennebont.fr

Nom de l'enfant :

INSCRIPTION 2012 - 2013
RESTAURATION SCOLAIRE - ECOLES PRIVEES

I - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

<u>Père - concubin</u>	<u>Mère - concubine</u>
Nom et Prénom :	Nom et Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tél/Mail	Tél/Mail
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :
Nombre d'enfants à charge :	N° allocataire CAF :

Responsable légal (où l'enfant vit habituellement).....

Situation familiale : (0 : parents conjointement / 1 : père seul / 2 : mère seule / 3 : tuteur
4 : autre membre de la famille / 5 : autre (à préciser)

Titulaire de la carte d'invalidité :

II - ELEVE(S)				
Nom	Prénom	Date et lieu de Naissance	Niveau	Ecole

Pièces à fournir (voir au verso) - La partie ci-dessous est complétée par l'administration

III - RESSOURCES FINANCIERES (moyenne des revenus 2010)	
<u>PERE</u>	<u>MERE</u>
Traitements et salaires :	Traitements et salaires :
Pensions, retraites et rentes :	Pensions, retraites et rentes :
Revenus des valeurs et capitaux :	Revenus des valeurs et capitaux :
Revenus fonciers :	Revenus fonciers :
Prestations sociales (AF, APL, RSA,):	Prestations sociales (AF, APL, RSA,):
Autres :	Autres :
TOTAL	TOTAL

IV - CALCUL DU TARIF	Observations
Ressources mensuelles de la famille :	TARIF APPLICABLE :
Charges de logement (loyer ou mensualité d'emprunt) :	
Ressources nettes de la famille :	
Nombre de parts :	
Quotient familial :	

Je soussigné(e) Mme, M.
certifie l'exactitude des déclarations portées sur la présente fiche.

Date :

Signature des parents

Le Conseil Municipal octroie aux élèves hennebontais des écoles primaires et maternelles privées une aide équivalente à celle résultant de l'application des quotients dans les écoles publiques.

En conséquence, je vous invite à compléter la fiche au verso et à la déposer
au service scolaire au Centre Socio Culturel, rue Gabriel Péri, accompagnée des pièces demandées,

entre le 1er octobre et le 31 octobre 2012

Passé ce délai, aucune aide ne sera versée.

A la fin de chaque trimestre, un mandat de virement sera établi à l'école concernée au vu des repas pris par votre enfant au cours de celui-ci.

↳ **Originaux à présenter obligatoirement pour le calcul du quotient familial**

- avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus 2011 et vos 3 derniers bulletins de salaire
- dernier justificatif du montant des allocations familiales (à demander à la CAF)
- dernière quittance de loyer ou tableau d'amortissement d'emprunt (accession à la propriété)
- justificatifs divers (Pôle Emploi, BIC, pensions, retraites...)

Information : un plafond de 400€ a été fixé pour les loyers et un plafond de 650 € pour les remboursements d'emprunt.

↳ **Tarifs pour l'année scolaire 2012 / 2013 :**

Ecole Notre-Dame du Vœu - repas : 3,85€		
Quotients	Montant du remboursement par repas	tarifs appliqués dans le public
0 à 306,00	3,44	0,41
de 306,01 à 362,00	2,46	1,39
de 362,01 à 419,00	1,49	2,36
de 419,01 à 544,00	0,61	3,24
de 544,01 à 668,00	0,32	3,53
de 668,01 à 785,00	0,19	3,66
plus de 785,00	0,00	4,32

Ecole St-Gilles-repas mat : 3,60 € - prim : 3,70 €		
Quotients	Mont du remboursement par repas	tarifs appliqués dans le public
0 à 306,00	maternel : 3,19 primaire : 3,29	0,41
de 306,01 à 362,00	maternel : 2,21 primaire : 2,31	1,39
de 362,01 à 419,00	maternel : 1,24 primaire : 1,34	2,36
de 419,01 à 544,00	maternel : 0,36 primaire : 0,46	3,24
de 544,01 à 668,00	maternel : 0,07 primaire : 0,17	3,53
de 668,01 à 785,00	maternel : 0 primaire : 0,04	3,66
plus de 785,00	0,00	4,32

Ecole St-Joseph - repas : 3,70 €		
Quotients	Montant du remboursement par repas	tarifs appliqués dans le public
0 à 306,00	3,29	0,41
de 306,01 à 362,00	2,31	1,39
de 362,01 à 419,00	1,34	2,36
de 419,01 à 544,00	0,46	3,24
de 544,01 à 668,00	0,17	3,53
de 668,01 à 785,00	0,04	3,66
plus de 785,00	0,00	4,32

Ecole St-Félix- repas mat : 3,55 € - prim : 3,70 €		
Quotients	Montant du remboursement par repas	tarifs appliqués dans le public
0 à 306,00	maternel : 3,14 primaire : 3,29	0,41
de 306,01 à 362,00	maternel : 2,16 primaire : 2,31	1,39
de 362,01 à 419,00	maternel : 1,19 primaire : 1,34	2,36
de 419,01 à 544,00	maternel : 0,31 primaire : 0,46	3,24
de 544,01 à 668,00	maternel : 0 primaire : 0,17	3,53
de 668,01 à 785,00	maternel : 0 primaire : 0,04	3,66
plus de 785,00	0,00	4,32

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service scolaire au (02.97.85.16.14 ou par mail : servicescolaire@mairie-hennebont.fr